



Date de dépôt : 14 décembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Grève des TPG –
la direction prend-elle les bonnes mesures ?

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à la grève du personnel des TPG des 12 et 13 octobre 2022, la direction des TPG a pris la décision de déposer plainte contre les deux principaux syndicats, à savoir SEV et Transfair, pour les motifs suivants notamment :

- *véhicules non mis à disposition (non sortis) le 13 octobre 2022 ;*
- *d'énumérer tous les collaborateurs qui n'ont pas pu effectuer leur travail les 12 et 13 octobre 2022 ;*
- *de n'avoir pas prévu un service de sécurité interne.*

Et la liste n'est pas exhaustive.

Dès lors qu'un accord a été finalement trouvé et validé par tous les acteurs concernés, que les enjeux futurs des TPG sont plus importants que des batailles de chiffonniers au goût de relent, la direction des TPG ne devrait-elle pas se focaliser et se concentrer sur l'avenir en partenariat avec les syndicats pour son bon fonctionnement ?

La direction des TPG se doit aujourd'hui de prévoir et planifier le bon fonctionnement de son institution en lieu et place d'ouvrir d'autres brèches susceptibles de remettre en cause la paix sociale obtenue après la grève des 12 et 13 octobre 2022. Gouverner, c'est prévoir et anticiper !

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Est-ce qu'il n'est pas temps de siffler la fin de la récréation et de remettre tout ce monde autour de la table pour préparer ensemble l'avenir des TPG ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat soutient pleinement la direction des Transports publics genevois (TPG) dans sa démarche de dépôt de plainte contre les deux syndicats, à savoir le SEV et Transfair. L'exercice du droit de grève comporte en effet aussi des devoirs, parmi lesquels figure la non-perturbation de la bonne marche de l'entreprise.

Cette action en justice s'appuie en particulier sur le fait que les bases légales et les accords signés entre la direction des TPG et les syndicats en 2018 n'ont pas été respectés lors de la reconduction de la grève du 12 octobre pour la journée du 13 octobre 2022.

Au demeurant, le dialogue social est resté ininterrompu, entre la direction des TPG et les partenaires sociaux, pendant toute la grève et se poursuit sur un rythme accéléré : il y a actuellement une rencontre hebdomadaire avec les partenaires sociaux. Un groupe de travail a été mis sur pied pour encourager l'émergence de solutions communes. Les thématiques de l'indexation et des conditions de travail y occupent une place importante.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs suivi très attentivement les événements des 12 et 13 octobre 2022 en concertation avec le conseil d'administration des TPG lors des négociations qui ont été menées et qui ont permis une sortie de crise rapide.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA